



## CHANGEMENT CLIMATIQUE &amp; ÉNERGIE

Fiche numéro 3/02  
Contrat » ENPI/2015/365-142CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET ÉNERGIE

## Renforcement des capacités de l'Institut National de la Météorologie

Par un jumelage avec Météo France, l'UE s'engage pour la modernisation de l'Institut national de météorologie tunisien.

### → CONTEXTE

La maîtrise des techniques de prévision météorologique est un enjeu stratégique important au moment où le réchauffement climatique menace de rendre plus fréquents les phénomènes extrêmes tels que les inondations, tempêtes ou sécheresses. Ces phénomènes affectent directement la sécurité publique et constituent une menace pour des secteurs cruciaux de l'économie (transport aérien et maritime, agriculture, pêche, production d'énergie, tourisme, etc.). L'Institut national de la Météorologie (INM) mène un processus de rénovation et de restructuration. Sa transformation en Établissement public non administratif (EPNA) en 2009 lui a notamment permis d'entamer son rapprochement avec les pratiques européennes en matière de gouvernance.

Dans ce contexte et afin d'appuyer le processus de modernisation, l'Union européenne finance un jumelage entre Météo France et l'INM qui permettra à ce dernier de mieux remplir ses missions. Celles-ci vont de la classique prévision météo à l'assistance à la navigation aérienne et maritime, en passant par la participation aux politiques de soutien à l'agriculture, de développement des énergies renouvelables, de protection de l'environnement ou encore de prévention des risques naturels.

### → OBJECTIFS

Au terme d'une réflexion menée par sa direction, l'INM a défini les axes stratégiques de son repositionnement pour lequel l'appui apporté par l'UE sert de catalyseur. Ces axes portent d'abord sur la réorganisation interne et le renforcement des capacités du personnel de l'Institut afin d'assurer un meilleur service, de mieux prévoir les calamités naturelles et industrielles, d'être plus présent dans les régions, de développer les capacités d'innovation et d'anticiper les évolutions réglementaires.

L'INM disposera à l'issue du jumelage d'une expertise et de moyens à même d'offrir de

nouveaux services, de conquérir des marchés, d'accroître ses moyens financiers et de participer à des projets internationaux.

### → MISE EN ŒUVRE

Concernant le rapprochement réglementaire avec les standards européens, une trentaine d'experts européens collaborent avec l'INM pour comparer les textes en vigueur et établir des recommandations en vue de leur réforme. Le jumelage contribue aussi à la mise en place d'un système national d'alerte précoce des phénomènes climatiques extrêmes via une revue législative, des sessions d'information sur les différents systèmes d'alerte précoce en Europe et des visites d'études pour les cadres et ingénieurs tunisiens. Des guides et de nouvelles règles doivent par ailleurs être produits pour permettre à l'INM d'améliorer la gestion des données climatiques et ainsi de disposer d'informations pertinentes concernant les effets du changement climatique.

En matière de renforcement organisationnel, un état des lieux exhaustif sera établi pour la refonte des organigrammes. Dans le même temps, l'INM sera doté d'un plan d'investissement et d'action pluriannuel conforme à sa nouvelle stratégie. Dans ce cadre, la politique de ressources humaines sera revue afin de renforcer les compétences techniques et managériales. Enfin, le renforcement technique de l'INM s'accompagnera de la mobilisation par le ministère de tutelle de budgets d'acquisition de moyens de prévision et de recherche modernes. Ces réformes et ces investissements favoriseront le rapprochement avec les universités pour développer la R&D.

En toute logique, ces actions de modernisation élargiront le champ d'action de l'INM et notamment la commercialisation de nouveaux produits. Pour développer ses ressources financières et jouer pleinement son rôle, l'Institut va étendre sa gamme de services au-delà du périmètre actuel, limité presque exclusivement au secteur de l'aviation civile.



### RÉGION

Toute la Tunisie



### PÉRIODE D'EXÉCUTION

- » 31 mois
- 01 octobre 2015
- 30 avril 2018



### BUDGET

1 350 000 €

- » Programme P3AT
- » Part UE 100 %



### BÉNÉFICIAIRE

- » Institut national de la météorologie (INM)



### MISE EN ŒUVRE

- » Météo France



site internet  
[www.meteo.tn](http://www.meteo.tn)  
contact  
[jumelage.inm.meteofrance@gmail.com](mailto:jumelage.inm.meteofrance@gmail.com)